

DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
Séance N° 03 du 30 mai 2024

Sous la Présidence de M. Claude BEBON, Maire

Conseillers élus : 15 en fonction : 15 présents : 11 représentés : 4

Présents : Mme STURTZER Myriam, Mme LANOIX Gabrielle, adjoints, Mme SEIBERT Estelle, M. GILGERT Christian, Mme MEHL Véronique, M. LUCK Olivier, Mme BUR Marie-Laure, M. METTER Joseph, Mme GRUBER Roxana et M. SIMON Edmond

Procurations : M. SCHALCK Marc à Mme MEHL Véronique, Mme REYMANN Anne à Mme STURTZER Myriam, M. CELKA Christophe à Mme LANOIX Gabrielle, M. KLEINCLAUS Raphaël à M. METTER Joseph

Secrétaire de séance : ECKENSPIELLER Sonia

Monsieur Le Maire ouvre la séance à 19 h 30, il vérifie que le quorum est atteint et contrôle les pouvoirs donnés par les absents aux membres présents.

ORDRE DU JOUR

- 2024-32 Désignation du secrétaire de séance
- 2024-33 Adoption du procès-verbal de la dernière séance
- 2024-34 Subvention pour l'Association Européenne contre les Leucodystrophies (ELA)
- 2024-35 Subvention spécifique au Football-club de Dauendorf
- 2024-36 Subvention pour l'Association « Une Rose, un Espoir Secteur des 3 Vallées »
- 2024-37 Aménagement du chemin de la Croix Noire
- 2024-38 Rénovation et sécurisation des annexes du presbytère :
Avenant n°1 « Lot 3 – Les TRAVAUX D'ANTOINE »
- 2024-39 Rénovation et sécurisation des annexes du presbytère :
Avenant n°2 « Lot 6 – NOREST »
- 2024-40 Rénovation et sécurisation des annexes du presbytère :
Marché complémentaire au lot 7 : Plâtrerie
- 2024-41 Rénovation et sécurisation des annexes du presbytère :
Marché complémentaire au lot 11 : Aménagement extérieur

N° 2024-32 : Désignation du secrétaire de séance

Conformément à l'article L.2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal désigne son secrétaire lors de chacune de ses séances.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, désigne, Mme ECKENSPIELLER Sonia secrétaire de la présente séance.

N° 2024-33 : Adoption du procès-verbal de la dernière séance

Monsieur le Maire demande aux Conseillers Municipaux de bien vouloir approuver le procès-verbal de la séance n° 02 du 04 avril 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- adopte à l'unanimité ce procès-verbal.

N° 2024-34 : Subvention pour l'Association Européenne contre les Leucodystrophies (ELA)

Monsieur le Maire informe les Conseillers qu'il a été saisi comme les années précédentes, d'une demande de subvention de l'Association Européenne contre les Leucodystrophies (ELA). Les élèves de la classe de CM1-CM2 participent tous les ans à la dictée d'Ela et cela permet de sensibiliser les enfants sur l'existence de maladies orphelines particulièrement graves.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **décide** d'accorder une subvention de 150 € à cet organisme pour l'année 2024.
- La dépense sera imputée au compte 65748 de l'exercice 2024.

N° 2024-35 : Subvention spécifique au Football-club de Dauendorf

Sur proposition du Maire et après discussion, le Conseil Municipal décide d'attribuer, une subvention spécifique au Football-Club de Dauendorf à hauteur de 492,- € en contre partie de la mise à disposition du Club House et des boissons lors de la dernière journée citoyenne.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **charge** Monsieur le Maire de faire émettre le mandat en question.
- La dépense sera imputée au compte 65748 de l'exercice 2024.

N° 2024-36 : Subvention pour l'Association « Une Rose, un Espoir Secteur des 3 Vallées »

Monsieur le Maire rappelle aux Conseillers que notre commune a participé le samedi 27 avril à l'opération menée par l'association « Une Rose, un Espoir Secteur des 3 Vallées »

Il signale que la population a bien accueilli l'ensemble des motards, et soutenu cette initiative en faveur des personnes atteintes d'un cancer.

Il propose d'encourager cette action en accordant un don de soutien en faveur de l'association à hauteur de 500,- €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **charge** Monsieur le Maire de faire émettre le mandat en question.
- La dépense sera imputée au compte 65748 de l'exercice 2024.

N° 2024-37 : Aménagement du chemin de la Croix Noire

Monsieur le Maire informe les Conseillers que la troisième tranche de l'itinéraire cyclable ouest est prévue par la CAH à partir du mois de septembre 2024.

Cette troisième tranche reliera Uhlwiller à Dauendorf en passant par la chapelle de la Croix Noire pour prendre fin à la sortie de l'impasse du Couvent. Une convention a été régularisée par la CAH et les deux Associations Foncières de Uhlwiller et Dauendorf.

Il porte également à la connaissance des Conseillers que le SDEA, du fait de la réalisation de cet itinéraire cyclable, a décidé d'avancer les travaux de renforcement du réseau d'assainissement dans le chemin la Croix Noire.

Monsieur le Maire propose de compléter l'ensemble de ces travaux en réalisant des travaux d'enrobée sur le chemin de la Croix Noire, propriété de la commune, à partir de l'intersection impasse du Couvent jusqu'à la rue Principale.

Du fait de ces nouveaux travaux de voirie qui impacteront d'une manière conséquente le budget communal, Monsieur le Maire propose aux Conseillers d'annuler la délibération du 04 avril 2024 par laquelle le Conseil Municipal avait décidé d'attribuer à l'Association Foncière une subvention globale à hauteur de 30% des investissements 2024 plafonnée à 12 000,- €, sur base de factures présentées par cette dernière.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, :

- **décide** d'annuler la délibération 2024-24 du 04 avril 2024 pour l'attribution d'une subvention à l'Association Foncière,
- **décide** d'engager des travaux de voirie dans le chemin de la Croix Noire,
- **demande** au Maire de solliciter des devis pour ce projet et lui donne autorisation de signer tout document relatif à ce projet.

N° 2024-38 : Rénovation et sécurisation des annexes du presbytère :

Avenant n° 1 « LOT 3 – Les Travaux d'Antoine »

Monsieur le Maire soumet aux Conseillers municipaux la demande d'avenant correspondant aux travaux supplémentaires demandés pour répondre à des besoins qui sont apparus au moment des travaux de rénovation et sécurisation des annexes du presbytère.

La commission d'appel d'offres qui s'est réunie ce jour a donné un avis favorable pour cet avenant.

Lot n° 03 : Gros-œuvre/Démolition/Assainissement

Montant du marché de base :	28 469,52 € HT
Montant de l'avenant n° 1 :	3 240,00 € HT
Montant TOTAL du marché :	31 709,52 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **autorise** Monsieur le Maire à signer l'avenant précité.

N° 2024-39 : Rénovation et sécurisation des annexes du presbytère :

Avenant n° 2 « LOT 6 - NOREST »

Monsieur le Maire soumet aux Conseillers municipaux la demande d'avenant correspondant aux travaux supplémentaires demandés pour répondre à des besoins qui sont apparus au moment des travaux de rénovation et sécurisation des annexes du presbytère.

La commission d'appel d'offres qui s'est réunie ce jour a donné un avis favorable pour cet avenant.

Lot n° 06 : Fermetures extérieures bois

Montant du marché de base :	14 696,00 € HT
Montant de l'avenant n° 1 :	-249,00 € HT
Montant du marché :	14 447,00€ HT
Montant de l'avenant n°2	1 042,00 € HT
Montant TOTAL du marché :	15 489,00 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **autorise** Monsieur le Maire à signer l'avenant précité.

N° 2024-40 : Rénovation et sécurisation des annexes du presbytère :

Marché complémentaire au lot 7 : Plâtrerie

Lors des travaux de rénovation et de sécurisation des annexes du presbytère, Monsieur le Maire informe les Conseillers municipaux que des travaux complémentaires d'isolation du local commun, non prévus à l'origine, sont nécessaires.

Il leur présente le rapport de la commission d'appel d'offres qui s'est réunie ce jour le 30 mai 2024 et leur propose d'approuver la décision de cette dernière pour retenir l'offre de la société OSTERMANN qui s'élève à un montant HT 6 230,66 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, :

- **prend** acte de la décision de la commission d'appel d'offres et approuve le choix de la commission
- **autorise** Monsieur le Maire à signer le marché complémentaire et tous les documents s'y rapportant.

N° 2024-41 : Rénovation et sécurisation des annexes du presbytère :

Marché complémentaire au lot 11 : Aménagement extérieur

Dans le cadre des travaux de rénovation et de sécurisation des annexes du presbytère, Monsieur le Maire informe que des travaux de démolition du mur en moellons dans l'impasse du couvent et la réalisation d'un mur en éléments en L non prévus à l'origine sont nécessaires.

Il leur présente le rapport de la commission d'appel d'offres qui s'est réunie ce jour le 30 mai 2024 et leur propose d'approuver la décision de cette dernière pour retenir l'offre de la société TP ADAM qui s'élève à un montant HT 28.994,00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, :

- **prend** acte de la décision de la commission d'appel d'offres et approuve le choix de la commission
- **autorise** Monsieur le Maire à signer le marché complémentaire et tous les documents s'y rapportant

Délibérations rendues exécutoires le 30 mai 2024

Transmises à la Sous-Préfecture le 31 mai 2024

Publiées le 31 mai 2024

Le Maire, Claude BEBON :



La secrétaire de séance, Sonia ECKENSPIELLER